



## MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 septembre 2019

**Etaient présents** : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de MOINARD David), PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

**Excusés** : MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), MOINARD David (Pouvoir à METEAU Delphine).

**Secrétaire** : Mr PAIRAUD Guillaume

**Votants** : 15 (dont 3 pouvoirs)

#### **En amont du Conseil, présentation du projet Eolien par Mr Louis GACHENOT et Mme Emilie FOURGEAUD**

Le dossier présenté lors de la réunion est consultable en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019

#### **Borne incendie « Le Pontreau »**

Mr Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu sur site puis en mairie pour étudier la possibilité de mettre en place une borne incendie sur la réserve d'eau de St Pierre. Cette étude a été complexe, la situation de pression du réseau étant très variable toute l'année. Il est proposé l'installation d'une borne de type irrigation avec raccordement de type pompier à l'angle de la D15 et du chemin du Pontreau pour un coût de 6 000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autises : modification des statuts**

Mr Le Maire expose que la CCVSA vient de lui notifier la délibération du 8 juillet 2019 portant mise à jour de ses statuts pour prendre les compétences « assainissement des eaux usées » et « action sociale », inscrire la compétence « eau » parmi les compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et modifier les compétences relatives aux « aires d'accueil des gens du voyage » et aux « Maisons de Service Au Public (MSAP) » qui ont été modifiées par le législateur. Le conseil accepte la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise. (Vote : 10 voix pour 5 abstentions)

#### **Conseil Régional : Avenant transport scolaire**

Mr Le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences du transport scolaire de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée.. Le Conseil accepte à l'unanimité cet avenant.

#### **Restauration de 3 registres d'état civil**

Mr le Maire informe que 3 registres d'état civil ont été confiés aux archives départementales afin d'établir un devis de restauration. La proposition s'élève à 1 512 € 40 HT. Le département subventionne à hauteur de 30% soit 453 € 72, reste à charge pour la commune 1 058 € 68. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **Vendée Habitat : proposition vente HLM**

Mr Le Maire informe que Vendée Habitat est propriétaire de 11 logements sur la commune et souhaiterait proposer en 2019, une accession à la propriété aux locataires de la résidence suivante : Résidence Grand' Maison, Rue St Pierre à La Porte de l'île, soit 3 logements. Vendée Habitat sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande (Vote : 12 voix pour 3 abstentions)

#### **Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED 2019**

Mr Le Maire fait part d'une demande de l'Inspection Académique demandant à la municipalité de participer aux frais de fonctionnement du RASED 2019 (Réseau d'aide aux élèves en difficultés) à hauteur d'un euro par enfant scolarisé sur le compte de la Mairie de Fontenay-le-Comte. Le Conseil refuse à l'unanimité.

### **Parking aire de loisirs**

Mr Le Maire fait part du courrier des propriétaires de la parcelle servant de parking pour l'aire de loisirs stipulant leur mécontentement concernant l'installation d'une clôture délimitant la zone de parking. Ils exigent la remise en état de la parcelle dans les plus brefs délais pour leur permettre de la relouer en totalité suite à la cessation d'activité du fermier actuel. Le Conseil décide d'enlever cette clôture et d'en informer les propriétaires. Une solution alternative a été trouvée pour la saison prochaine, mais il est fait appel aux services préfectoraux concernant la parcelle qui servait jusqu'alors de parking et semblait la plus sécuritaire.

### **Chemin communal à Chalais**

Mr le Maire fait part des réponses reçues suite à l'enquête auprès des riverains concernant la possibilité à Mr MAZURIER et Mme HUGUET d'acquérir le chemin communal à Chalais situé au 9 Impasse des Prés. Mr PERAUD Daniel se porte acquéreur pour la partie haute du chemin et Mr MAZURIER et Mme HUGUET la partie basse. Le Conseil accepte cette proposition. (Vote : 7 voix pour 5 voix contre 3 abstentions)

### **Programme voirie 2020 SIVOM**

Mr THEBAULT André présente une proposition concernant la réfection du chemin des cabanes. Le montant des travaux s'élève à 15 382 € 50 ou 10 482 € 50 sans la fourniture de terre végétale. Cette proposition sera présentée à la prochaine réunion du SIVOM.

Il est également proposé de mettre en enrobé une partie du chemin jusqu'au virage pour éviter la poussière sur l'habitation. Mr GABORIAU Sébastien suggère que les barrières pour fermer le chemin en cas d'intempéries soient installées avant la fin de l'année.

### **Questions et informations diverses**

Mr Le Maire informe :

- que la commune est toujours en attente du rapport de l'huissier suite à la visite de la salle des fêtes du 16 juillet dernier concernant les malfaçons de l'extension,
- qu'il serait souhaitable d'installer un rideau à la fenêtre dans la cuisine. Des devis vont être demandés.
- que l'expert de l'assurance se déplace le 11/09 à la salle des fêtes et à l'église de Chalais pour les toitures.
- que la Boulangerie COIRIER a expliqué au maire que le dépôt de pain à Souil n'est pas rentable. Le contrat de la vendeuse se terminant, a priori, fin septembre, l'avenir de ce dépôt est compromis. Le Conseil souhaite lancer un appel à candidature pour la reprise de la boulangerie, l'installation d'une machine à pain, voire deux, sera également à l'étude.
- qu'une réunion a eu lieu le 6 septembre avec tous les riverains des bas de St Pierre concernant la mise en sécurité du carrefour du peux. Plusieurs solutions sont envisagées. Une rencontre aura lieu avec l'Agence Routière et Mr BON le 26 septembre pour étudier toutes les propositions, notamment le passage à 50 km/h du lieu dit le Peu jusqu'au pont de l'Aire de Loisirs,
- que suite à la demande d'un arrêt bus au lieu dit le Chail, une demande auprès du Département a été faite Pour limiter la vitesse à 70km/h sur cette portion de RD 15, au lieu de 80km/h.
- qu'il est souhaitable de limiter la Rue St Pierre à La Porte de l'Ile à 30 km/h au niveau des chicanes,
- que plusieurs administrés sont mécontents de la nouvelle chicane, Rue St Pierre à la Porte de l'Ile qui est selon eux trop étroite et qu'il est très difficile pour les engins agricoles de circuler, le problème sera évoqué à la prochaine réunion de chantier qui aura lieu le mercredi 11 septembre 2019.
- qu'il serait souhaitable d'étudier le déplacement de l'affichage à La Porte de l'Ile, ce point sera à l'ordre du jour la prochaine commission voirie.
- qu'il serait souhaitable d'étudier l'installation d'un éclairage au sentier de La Porte de l'Ile, ce point sera à l'ordre du jour la prochaine commission voirie.
- que l'association des coucous de St Pierre, Aéromodélisme, a déposé une déclaration préalable pour la pose d'un modulaire sur leur terrain, le service instructeur de l'ADS a émis un avis défavorable à cette demande mais Mr Le Maire a émis un avis favorable à cette installation pour le bon fonctionnement de l'association, les aménagements étant limités et déplaçables.
- qu'une page Facebook a été créée : Saint Pierre News. On y trouve l'actualité de notre commune et parfois de son environnement proche.

- que le prochain stage de musique organisée par l'école de musique de la CCVSA aura lieu les 21 et 22 octobre à l'école du Marais Mouillé à Souil,
- que le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 octobre à la salle des fêtes et que les invitations sont en cours de distribution,
- qu'il faudrait prévoir une commission animation pour la préparation du bulletin municipal 2019
- que les journées du patrimoine auront lieu les 21 et 22 septembre prochain, le sculpteur Bruno MINGUET exposera à l'église de Chalais,

Mr THEBAULT André fait part de la demande d'un administré pour la pose d'une plaque devant son entrée pour faciliter l'accès à son habitation, l'administré prendrait à sa charge cet aménagement. Le Conseil se demande si cette solution peut être dangereuse pour les vélos. La commission voirie se rendra donc sur place.

Mr MESSÉ Alain demande que soit noté sur les conventions de location de l'aire de loisirs l'interdiction de stationner des véhicules sur le terrain. C'est déjà le cas, mais il est proposé que cet article soit plus visible, les véhicules ne devant entrer que pour amener du matériel.

Mr MESSE Alain informe de la vitesse excessive des véhicules devant chez lui notamment lors des dépassements. Mr AUDOUIT Claude informe du même problème de vitesse sur le chemin du moulin à Souil. Le Conseil propose la création d'une ligne blanche continue afin d'interdire ces dépassements sur la RD 23 à Villeneuve et Chemin du Moulin à Souil. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission voirie.

Mme PEPIN Christelle fait part du mauvais entretien des abords de la mairie.

Mr AUDOUIT Claude informe :

- qu'un administré signale un problème de flaques d'eau devant son entrée de garage, ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission voirie.
- que l'employé municipal circule avec une mini pelle sur la route alors que cela est strictement interdit et dangereux. La remarque est prise en compte.
- qu'il a vu le saisonnier debout dans la benne du tracteur pour arroser les fleurs sur la RD 23. Le maire a également constaté et informé les employés de se conformer à de meilleures pratiques, sa responsabilité étant pleinement engagée.
- qu'il a vu pour la 3<sup>ème</sup> fois l'employé communal et le saisonnier intervenir sur l'évacuation des toilettes de la mairie. C'est la 3<sup>ème</sup> reprise sur les mêmes travaux, faire casser et refaire.
- qu'il a appris qu'il y avait eu un problème dans l'église de Chalais avec la corde et la cloche. « Nous pourrions être mis au courant de la même façon qu'on nous informe quand il y a un problème à l'aire de loisirs ! » Le maire en a effectivement été informé depuis le conseil précédent et a estimé que cela pouvait attendre le prochain conseil.
- qu'il trouve inadmissible que Mr THEBAULT ait pu tenir des propos injurieux à son encontre lors de la séance de conseil du 3 juin dernier et déplore que M. Le Maire ne soit pas intervenu. Qu'il a envoyé un mail aux conseillers suite à la séance du 3 juin exception faite à M. THEBAULT. Mr Le Maire est intervenu et a répondu en substance que chacun est responsable de son comportement.

Prochain conseil municipal : à déterminer

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 13 septembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 12 septembre 2019  
Le Maire,  
Christian HENRIET

